



COMPTE RENDU CA DU 25 juin 2020

Présents : O. Peyrat, M. Faugères, F. Bosc, F. Sarter, C. Meurey, D. Mayer, C. Dehondt, A. Dalphinnet, N. Boullot, P. Cosentino, S. Paban, I. Destruel, A. Rostomov.

Excusé (e)

B. Mornet, D. Besson.

RQ : Cette réunion s'est tenue en BlueJean, il n'y a donc pas eu de feuille d'émargement

ORDRE DU JOUR

- Point trésorier suite derniers retours des sections
- Traitement OSSA pour les demandes de subvention
- Reset Badges pôle social
- Avancement des commissions dont celle relative à l'arbre de Noël
- Demande Aurélie pour pouvoir télétravailler en attendant le retour à la normale
- Actions pour la prochaine saison à compter de septembre
- Question section prêt de matériel.
- Questions diverses

I. Point trésorier suite derniers retours des sections.

La plupart des sections ont fait un point sur leur situation financière compte tenu des informations sur la baisse de leurs subventions.

Pour l'instant une seule section pourrait avoir des difficultés financières en raison de la baisse de la subvention mais l'APEM épongera.

La balance analytique a été envoyée le 24 juin, seule la section gymnastique a fait un retour d'erreurs relevées.



II. Traitement OSSA pour les demandes de subvention

Info : Olivier Peyrat a rentré dans OSSA (outil du CLAS national pour les demandes de subvention) les demandes de subvention aussi bien pour les BAL VA et le BAL VS Noël (Les demandes ont été faites, comme précisé par le CLAS SUD, sans avoir à tenir compte des restrictions budgétaire).

III. Reset Badges pôle social

Suite au message sur la nécessité de remettre à plat les accès au pôle social, certains responsables de section ont corrigé l'état des adhérents membres de leur section, ce qui a permis dans certains cas d'identifier des problèmes d'adhésion. Les responsables de section doivent être vigilants sur ce point.

Aurélie n'a pas accès à Galette pour l'instant (problème de certificat), Alice va faire un retour arrière sur la mise à jour ce qui permettra à Aurélie d'accéder à nouveau à galette.

IV. Avancement des commissions dont celle relative à l'arbre de Noël

Les commissions vont peu à peu reprendre.

1-La commission finance se réunit le 2 juillet

2-La commission arbre de Noël va se réunir, réunion à programmer par Frédéric Sarter.

3-La commission fonctionnement au quotidien (cartes adhérents utilisation de galette...) s'est réunie pour la dernière fois, la semaine précédent le confinement. A réactiver (réunion ou échanges mails sur les sujets traités : action Olivier Peyrat.

4-La commission évolution qui traite de stratégie commerciale et des ventes s'est réunie également pour la dernière fois, la semaine précédent le confinement Une proposition devait être faite au bureau ou au CA concernant les expositions, ce qui n'a pas été fait (hors réunion : et oublié pour en discuter à ce CA). Un premier jet à discuter dans la commission, d'un questionnaire sur les souhaits des adhérents en matière de consumérisme doit être élaboré par Olivier Peyrat.

5-La commission lien avec les sections s'est réunie en février et a déjà produit un document : « tuto à destination des responsables sections ». Une nouvelle commission va être programmée. Il reste à produire un modèle de convention qui pourrait être fourni avant la rentrée aux responsables de section. Hors réunion : à noter qu'un modèle de convention a été construit (Modèle_Convention_intervenant_APEM_202x-202x.odt) sur la base des existants, disponible sous A:\APEM\APEM_COMMUN\Modeles_documents. La commission est invitée à vérifier s'il peut convenir à toutes les sections.

Catherine demande qu'on réfléchisse sur le fait que les conventions intègrent un point « situation exceptionnelle et maintient des salaires » suite à l'expérience COVID19.

6- La commission prospective est pour l'instant en stand-by

V. Demande Aurélie pour disposer des moyens de télétravailler en attendant le retour à la normale



Aurélié est dans l'impossibilité de télétravailler malgré la mise à disposition d'accès VPN en mdp fixe du fait d'un problème sur son matériel sur lequel BSA ne peut pas intervenir.

L'APEM envisage l'acquisition d'un poste nomade qui pourrait servir aux membres du CA en cas d'empêchement de travailler sur place : attente de réponse de la part de Bruno Mondin sur le type de matériel à acquérir. Même si l'APEM est autonome dans ce domaine, acquérir un matériel connu de BSA permettrait qu'ils puissent intervenir facilement dessus si nécessaire. Pour le moment B. Mondin n'a pas apporté de réponse et vue l'urgence, il peut être souhaitable de ne pas l'attendre.

Olivier Peyrat demande au CA son avis sur la question de l'acquisition d'un poste nomade qui ne constituerait pas une dotation pour Aurélié mais d'un équipement partagé, même si dans un premier temps il serait affecté à Aurélié : Avis positif

Configuration minimale, Windows 10, 15 pouces, disque dur standard.

Frédéric se propose pour investiguer l'idée serait peut-être d'acheter du matériel recyclé.

VI. Actions pour la prochaine saison à compter de septembre

Il faudra contacter les sections pour voir qui peut proposer quoi lors de la semaine découverte, la semaine visée est la semaine 39. Il faudra faire une relance sur les adhésions à ce moment-là.

CA semaine 8/09 pour préparer plus précisément et alerter les sections avec les responsables de sections.

François Bosc programme ce CA

Olivier Peyrat fait une communication aux sections au plus tôt.

VII. Question section prêt de matériel.

Jusqu'à présent la section petit matériel bénéficiait d'un espace sur un serveur interne pour la réservation de matériel (sans accord officiel), facilitant la gestion du fait que les adhérents pouvaient s'authentifier par le LDAP.

Ce serveur est arrêté depuis le 31 mars et on ne sait pas vraiment si on peut le relancer.

Les questions qui se posent :

- Est-il possible de faire une demande officielle pour bénéficier d'un espace en interne pour installer ce site ?
- Si oui qui doit la faire ?
- Si non, est-ce que l'on peut installer le site sur le serveur de l'APEM et bénéficier d'un accès LDAP en externe ? (on pense qu'on n'aura jamais cet accès au LDAP).

O. Peyrat comprend la facilité de gestion de déléguer la gestion des comptes au LDAP, mais souligne plusieurs points :

- Les adhérents APEM ne sont pas uniquement des agents de MF,
- Nous demandons des subventions au CLAS pour cette activité, ce qui signifie qu'elle doit être ouverte aux membres bénéficiaires de l'action sociale, donc agents MF et DGAC.



- Nous disposons d'un site accessible à tous, indépendant des sites internes dont l'accès est contraint.

Si le site est interne MF, il ne sera pas accessible depuis l'extérieur, de fait la section ne fonctionne que pour les agents de MF, ce qui est ennuyeux.

Disposer d'une connexion LDAP du site, même hébergé sur notre serveur, pose à nouveau le problème de la restriction aux seuls agents de MF.

Stéphane Paban fait remarquer que la section est ouverte par mail ou téléphone aux personnes extérieures, les réservations sont faites dans un deuxième temps par les responsables de section.

A priori les demandes risquent ne pas être acceptées par la DSI pour des raisons SSI, aussi on ne va pas demander à la DSI de bénéficier à nouveau d'un espace interne ou d'un lien LDAP avec le site de l'APEM. Stéphane Paban précise qu'il va vérifier s'il peut récupérer la base actuellement issue du LDAP. A défaut un export GALETTE au format csv (ou un export direct des adresses mails de sa base de données, proposée par Alice) pourrait permettre de constituer la base de connexion. Stéphane instruit le dossier.

VIII. Questions diverses :

Utilisation du Gymnase posée par Catherine Meurey qui souhaite appliquer les mesures sanitaires suivantes jusqu'en septembre : 10 personnes maximum, à moins qu'il y ait du nouveau sur ce nombre, masque si proche, matériel perso.

Les sanitaires sont à nouveau utilisables ainsi que les douches.

À partir du 6 juillet le gymnase est partagé avec les sections habituellement hébergées aux Pradettes.

La secrétaire F. Bosc le 10 juillet 2020

Le président O. Peyrat

Association des Personnels
de METEO FRANCE
APEM
42, avenue de Coriolis
31052 TOULOUSE Cedex